

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des  
Délibérations****Conseil Communautaire,  
Séance du : 26 juin 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30,  
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le  
20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la  
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la  
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

**ALBASI Maxime, BOUQUET Thierry, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **GRASSET** Éric représenté par Monsieur **LAPORTE** Christian.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur **AMBROISE** Philippe procuration à Monsieur **BOUCHER RÉZÉ** Séverine,  
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,  
Madame **LARIVIÈRE** Yvette procuration à Monsieur **LABROUE** Cédric,  
Madame **LAFOZ** Michèle procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,  
Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,  
Monsieur **PAILLAS** Lionel procuration à Madame **TALET** Marie-Lou,  
Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse procuration à Monsieur **ARONDEL** Jean-Pierre,  
Monsieur **SCHMITZ** Jean-Marc procuration à Monsieur **JURQUET** Bernard,  
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier.Secrétaire de Séance :  
**GARGOWITSCH** Sophie**Conseillers en exercice : 50  
Présents (titulaires et suppléants) : 34  
Pouvoir(s) : 9  
Votants : 43****N°2025C69DGS : SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATÉRALE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR  
L'INSTALLATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE SITE DE LA FONDERIE DE FUMEL**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot est propriétaire de la friche industrielle de « la fonderie de Fumel » d'une superficie de 19 hectares environ.

**AR Prefecture**

047-200068930-20250626-2025C69DGS-DE  
Reçu le 01/07/2025  
Publié le 01/07/2025

Aussi, dans le cadre de la réhabilitation de cette friche, plusieurs projets sont en cours de réflexion et il est envisagé l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté a consulté plusieurs opérateurs photovoltaïques et a décidé de retenir la proposition et le projet de la société REDEN SOLAR qui sera chargé de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

Il indique que le projet de promesse de bail emphytéotique annexée à la présente délibération a pour objet les modalités administratives et financières du bail qui sera signé avec la Société REDEN SOLAR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu le projet de promesse de bail emphytéotique annexé à la présente délibération ;

Considérant que la signature d'une promesse de bail emphytéotique est nécessaire pour poursuivre ce projet et permettre ainsi à l'opérateur de lancer les différentes études préalables au dépôt de l'autorisation d'urbanisme ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) – Approuve le projet de promesse de bail emphytéotique pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur le site de la fonderie de Fumel ;**

**2°) – Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;**

**3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 1<sup>er</sup> juillet 2025**

-----